

eu recours à une vaste escroquerie, en augmentant systématiquement les tâches quotidiennes exigées de l'ouvrier tout en diminuant simultanément le prix du travail aux pièces. Ces modifications des quantités de travail à effectuer et des prix payés pour celui-ci, furent généralement appliquées de façon à réduire fortement les salaires. Cela devait inévitablement amener des conflits entre les ouvriers et l'Etat soviétique, et saper l'autorité de celui-ci.

La première campagne pour le « relèvement de la productivité du travail », se termina par une épidémie de grèves, qui commença en janvier 1925, et prit déjà, au cours du printemps, un caractère de mouvement de masses. Sous l'effet de cette pression, un « cours nouveau » fut décrété au printemps 1925. Les salaires montèrent jusqu'en août, environ de 25 %, sans toutefois atteindre le niveau d'avant-guerre. Mais à cet instant, l'augmentation des salaires réels s'arrêta ; ils sont à présent même inférieurs à ceux de l'automne 1925. Malgré l'arrêt de la hausse des salaires, la pression tendant à obtenir un travail plus intense continuait.

La fixation des tâches quotidiennes se fait en constatant la quantité de travail maximum fournie par les ouvriers les plus forts, et en imposant celle-ci comme une règle pour la généralité. Le contrôle des pièces usinées devient de plus en plus exigeant, tandis que les prix payés restent stables ou même diminuent parfois. Il s'ensuit que pour des salaires qui, même d'après des calculs très optimistes, ne dépassent pas le niveau de ceux d'avant-guerre, avec un outillage inférieur à celui de cette époque, la quantité de travail fournie par un ouvrier dépasse sensiblement celle fournie avant la guerre, en montant fréquemment directement jusqu'au double et au dessus. Cela amène un véritable dépérissement physique des ouvriers et une augmentation du nombre des invalides.

D'octobre 1924 à octobre 1926, en contradiction totale avec la résolution de la XIII^e conférence, la quantité de travail fournie par ouvrier augmentait de 77,5 %, tandis que les salaires journaliers ne montaient que de 26 % et les salaires mensuels de 15 %. Actuellement, la dernière décision du Comité Central du Parti Communiste de l'U.R.S.S. a annulé officiellement cette résolution, d'après le texte suivant :

« Dans les entreprises où des perfectionnements de la technique et de l'organisation de la production ont été réalisés, les tâches de travail quotidien et les prix des travaux aux pièces doivent être révisés conformément aux résultats atteints grâce à ces perfectionnements, cette révision ne doit pas toutefois entraîner une diminution des salaires journaliers payés avant l'introduction de ces améliorations, mais doit au contraire rendre possible un nouvel accroissement des salaires pour une intensité de travail plus grande. »

Ainsi, il est ouvertement admis que l'ouvrier ne peut recevoir un plus grand salaire qu'en fournissant une plus grande quantité de travail. Ainsi, de l'avis du Comité Central du Parti Communiste de l'U. R. S. S., l'augmentation de la richesse sociale résultant du développement de la technique n'a rien à voir avec l'ouvrier ; il n'a pas de part à revendiquer dans cet accroissement. Le Comité Central affirme en phrases, par l'intermédiaire des théoriciens de l'école de Boukharine, que la main-d'œuvre a déjà cessé d'être une marchandise, mais en fait, il érige le salariat d'après des principes strictement capitalistes.

Le débit de la vodka (eau-de-vie) à 40° a causé les plus grands dommages à la classe ouvrière. Les bas salaires et le grand effort exigé dans le travail créent des conditions particulièrement favorables à l'alcoolisme. Les absences au travail ont manifestement augmenté. Non seulement l'ouvrier doit payer « l'impôt des buveurs » au détriment de ses autres besoins, non seulement il s'empoisonne par l'alcool, mais encore il perd une partie de son gain à la suite des absences au travail. Le débit de la vodka a eu une répercussion particulièrement nuisible sur la jeunesse ouvrière. L'extension des revenus de l'Etat se fait au détriment de la santé et des salaires du prolétariat.

Le bas niveau des salaires ne permet pas à l'ouvrier de rendre son habitation quelque peu supportable. C'est là une des causes principales de la crise du logement et de la diminution systématique de la superficie habitable occupée par les travailleurs, qui progresse d'année en année. La construction et l'entretien des maisons se font à perte (surtout pour les ouvriers). On tente d'améliorer la situation en subventionnant d'une part la construction des habitations aux frais de l'Etat (dans une mesure infime par rapport aux besoins), en augmentant d'autre part les loyers sans relever simultanément les salaires. (Nous devons signaler à ce sujet que l'index de la consommation des ouvriers ne tient pas compte des loyers qui sont en progression continue). Le loyer est donc trop élevé comparativement au salaire de l'ouvrier, et constitue pour lui un fardeau trop lourd ; d'autre part, il est trop bas par rapport aux dépenses nécessaires à l'entretien ; l'ouvrier est ainsi obligé d'habiter des taudis. Il en va pour lui dans ce cas comme dans beaucoup d'autres : il reçoit « bon marché » une marchandise inutilisable.

2° LE REGIME DES ECONOMIES ET LA SITUATION DANS L'USINE

« Le régime des économies » s'est également transformé en une oppression de l'ouvrier : On enlève aux ouvriers les indemnités de déplacement en tramway, on réduit les dépenses pour les crèches et les autres besoins culturels. Pour combattre les absences au travail, on a trouvé bon d'appliquer un système de punitions, qui prévoit le licenciement de l'ouvrier pour le moindre retard. Les caisses d'assurances restreignent le nombre des jours payés de maladie, et refusent le paiement sous prétexte que le malade n'aurait soi-disant pas observé les prescriptions du médecin, ou bien elles proposent à celui qui est en état d'incapacité de travail, de passer à une besogne plus « facile ». « Cette variété du régime des économies a pris à Moscou l'ampleur d'une épidémie. On peut se représenter aisément comment les caisses de province travaillent dans ce domaine ». (Troud 15-3-27. « Les économies sur les assurés »). Une autre forme du régime des économies se manifeste par la réduction des dépenses destinées aux mesures de protection contre les accidents. En cas de manque de ressources pour les travaux d'installation, ce sont les frais causés par la protection du travail qui sont diminués en premier lieu. « Le nombre des accidents dans les entreprises augmente. Il fut enregistré par exemple dans les usines et ateliers de Moscou en 1927, 2.775 accidents, il y en avait déjà 6.111 en 1926. D'après les données de l'Office Central de statistiques il se produisit au cours du premier trimestre de 1925, pour 100.000 journées de travail, 22 accidents entraînant l'incapacité de travail ; il y en eut

24 pendant le second trimestre, 29 pendant le troisième, 33 au cours du quatrième, etc. (Troud 8-3-27. « Le nombre des accidents croît »).

Malgré le chômage, le système des heures supplémentaires est appliqué dans une très large mesure (le Commissariat du Peuple au Travail refuse très rarement son autorisation) ainsi que celui de l'embauche à « titre provisoire ». Ces ouvriers embauchés provisoirement ont des conditions plus dures au point de vue préavis et indemnité de licenciement que les ouvriers titulaires (ces derniers ont droit à un préavis et à une indemnité de licenciement de deux semaines, les premiers, par contre, n'ont droit qu'à un préavis de un à trois jours et une indemnité de licenciement proportionnelle).

En fait, les ouvriers provisoires ne se distinguent toujours des autres qu'en ce sens qu'ils sont renvoyés après l'expiration de leur temps pour quelques jours et ensuite de nouveau embauchés à « titre provisoire ». Cet abus est la cause de ce qu'on appelle la « mobilité » de la main-d'œuvre ; d'après les renseignements fournis par le Commissariat du Peuple au Travail, le cycle du renouvellement complet du personnel de l'usine est accompli en moyenne en 10 mois, c'est-à-dire que le nombre des ouvriers nouvellement embauchés en une année dépasse celui des travailleurs occupés. Les ouvriers qualifiés sont supplantés par des non-qualifiés, et les salaires baissent. Au lieu de lutter contre cet état de choses, le Conseil des Commissaires du Peuple et le Comité Central Exécutif des Soviets de l'U. R. S. S. prolongent le délai maximum autorisé pour l'embauche à titre provisoire en l'étendant de un à deux mois, créant ainsi des bases favorisant les abus.

Dans le domaine du règlement de l'ordre intérieur des usines et des ateliers, le pouvoir illimité de l'administration (direction de l'entreprise) prend de plus en plus le dessus, elle a le droit exclusif de congédier les ouvriers pour manque, sans qu'il soit possible de faire appel. L'embauche des ouvriers est également faite par l'administration, la fonction du comité d'usine se réduit à enregistrer les hommes nouvellement embauchés. Cela amène les ouvriers à corrompre les contre-maîtres. Pour cette raison, les relations entre ceux-ci et les travailleurs se rétablissent de nouveau sous l'aspect qu'elles avaient avant la Révolution.

Au lieu d'attirer graduellement les ouvriers vers la direction des entreprises, le pouvoir de l'administration et la discipline mécanique se consolident. Il n'est pas tenu compte des indications des conférences de production et des ouvriers signalant les fautes parfois catastrophiques commises dans la production, ou, ce qui est pire on cherche à les expliquer par l'esprit de querelle. Par contre, un contre-maître est considéré comme bon s'il n'est pas en bonnes relations avec le syndicat (Kalinine). La fixation des prix des travaux aux pièces est complètement et entièrement laissée au contre-maître. La situation à l'intérieur de l'usine se rapproche de plus en plus de ce qu'elle était avant la Révolution.

3° LES SYNDICATS ET LA DEMOCRATIE OUVRIERE

Le rôle et les tâches des syndicats, en présence des rapports créés par la nouvelle politique économique, ont été définis avec une clarté absolue aux X^e et XI^e Congrès du Parti. « La méthode principale à employer dans le travail des syndicats est non pas celle de l'obligation,

mais bien celle de la persuasion », dit le paragraphe 6 de la résolution du X^e Congrès : « Du rôle et des tâches des syndicats ». « Les méthodes de la démocratie ouvrière qui avaient été fortement entamées pendant les trois années de la plus cruelle des guerres civiles, doivent être avant tout rétablies avec la plus grande extension dans le mouvement syndical. C'est avant tout dans les syndicats qu'il faut restaurer le principe électif de désignation de tous les fonctionnaires. La méthode par laquelle on imposait des rouages syndicaux doit être abolie.

Le syndicat doit s'édifier suivant le principe du centralisme démocratique. En même temps, il est particulièrement nécessaire de lutter systématiquement et avec une énergie extrême dans les organisations ci-dessus désignées, contre les déviations du centralisme, militarisme, et des formes militaires de l'activité devenant du bureaucratisme et du mouchardage ».

En outre, le XI^e Congrès du Parti, établit que la réorganisation des entreprises étatisées sur des bases commerciales « fait naître inévitablement une certaine opposition d'intérêts dans les questions du travail entre les masses ouvrières et les directeurs, les administrateurs des entreprises étatisées et les autorités » ; il en conclut : « Dans les entreprises étatisées socialisées (cela va évidemment de soi pour les usines en concession et celles des personnes privées) le devoir absolu des syndicats est de représenter les intérêts des travailleurs ». (Du rôle et des tâches des syndicats. Paragraphe 3.)

Le même Congrès du Parti déclara qu'il était admissible d'appliquer la grève dans les entreprises étatisées, toutefois en faisant la réserve suivante : « L'application de la méthode de la lutte par la grève dans un Etat prolétarien ne peut être expliquée et justifiée autrement que par la corruption bureaucratique et les autres survivances du passé capitaliste dans ses institutions » (même Résolution, paragraphe 4).

Ces décisions qui définissent avec une netteté complète le rôle des syndicats dans le système de la dictature prolétarienne, sont à présent depuis longtemps oubliées.

Le Parti et les syndicats prennent aveuglément sous leur protection toutes les mesures adoptées par les administrateurs, au lieu de combattre les abus bureaucratiques des organes économiques de l'Etat, ils en deviennent ainsi en fait les agenis. Cette déviation totale des fonctionnaires du Parti et des syndicats laisse les ouvriers sans protection ; elle discrédite ainsi ces organisations aux yeux de la classe ouvrière comme le constatait le camarade Tomski, dans son discours au XIV^e Congrès du Parti. Une attitude indifférente, parfois même hostile du prolétariat envers les syndicats apparaît comme un phénomène se produisant dans une masse de cas. Les Assemblées du personnel des usines ne sont pas volontiers fréquentées ; elles ne le sont souvent que grâce à la pression administrative (fermeture des portes de l'usine). L'intérêt envers les conférences de production faiblit. Les ouvriers s'entendent en dehors des organisations syndicales pour ne pas dépasser les normes de travail prescrites.

En cas de conflit entre administrateurs et ouvriers, ces derniers n'ont aucune possibilité d'appliquer la grève, même après avoir eu recours à toutes les autres mesures. Il y a plus : dans la résolution du XIV^e Congrès du Parti sur le travail des syndicats, on a trouvé nécessaire d'admettre que le droit appartenant aux syndicats de faire appel à l'arbitrage de l'Etat soit également recon-